

N.º 273. Du 21 fructidor an 13.

LAISSEZ passer librement *Jean Antoine Maisouobe* *Loumit des Augans* *deignis*
natif d *Craudelle* domicilié à *St manes* municipalité
d *ud* département d *ulautat* âgé de *25* ans, taille
d un *m. 625 m* cheveux et sourcils *chatains clairs* yeux *gris*
front *ovale* nez *ben fait* bouche *petite* menton *roud* visage
ovale marqué depuis l'oreille inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant *en Lyragne* ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour *11* décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif *de la main de St manes*
en date du *23 de ce mois* et sur l'attestation du citoyen *Antoine Chablat* demeurant
à *aurillac* et du citoyen *Jean Baptiste Perrier* demeurant à
St lesquels ont signé avec nous. *et de Maisouobe*

Chablat *Maisouobe*

N.º 274 Du 2 pour

LAISSEZ passer librement *Jean Vigier*
natif d *Craudelle* domicilié à *ud* municipalité
d *ud* département d *ulautat* âgé de *46* ans, taille
d un *m. 755 m* cheveux *chatains gris* sourcils *chatains* yeux *roud*
front *convex* nez *agutain* bouche *moyenne* menton *roud* visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant *en Lyragne* ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour *11* décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif *de la main de Craudelle*
en date du *20 de ce mois* et sur l'attestation du citoyen *Antoine Chablat* demeurant
à *aurillac* et du citoyen *Jean Baptiste Perrier* demeurant à
St lesquels ont signé avec nous. *et de Vigier*

Chablat *Vigier*

N.º 275 Du 2 pour

LAISSEZ passer librement *Jean Vidale* *propre*
natif d *Rouffiac* domicilié à *ud* municipalité
d *ud* département d *ulautat* âgé de *35* ans, taille
d un *m. 755 m* cheveux *bl* sourcils *chatains* yeux *bleus*
front *petit* nez *agutain* bouche *ovale* menton *roud* visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant *en Lyragne* ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour *11* décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif *de la main de Rouffiac*
en date du *23 de ce mois* et sur l'attestation du citoyen *Antoine Chablat* demeurant
à *aurillac* et du citoyen *Jean Baptiste Perrier* demeurant à
St lesquels ont signé avec nous. *et de Vidale*

Jean Vidale *Chablat*